

LE LIEN



Edito

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

En ce début d'année 2016, au nom de l'ensemble du Conseil Municipal, les Maires adjoints, les conseillers municipaux, je vous adresse nos vœux les plus sincères de bonheur, de santé et de réussite, à vous, à vos familles, à vos proches.

Nous pensions réceptionner l'espace intergénérationnel au mois de décembre 2015, mais des malfaçons ont retardé la livraison. Cette dernière a eu lieu en définitive le 4 février dernier. Quelques réserves ont été soulevées, mais qui ne gênent pas la mise en œuvre du bâtiment.

Par ailleurs, la faillite de la société qui devait nous livrer le mobilier, nous a contraint à relancer les consultations. Elles ont été fructueuses, et nous avons pu contractualiser. Néanmoins, cela entraîne un nouveau retard pour l'ouverture de l'espace.

Ainsi, si tout va bien, je vous invite toutes et tous à venir découvrir le nouvel équipement, le samedi matin 26 mars. Une confirmation par voie d'affichage sera effectuée.

Le foyer de l'union sportive de Lassy a été livré en cours de l'année 2015. L'équipement semble donner satisfaction. Il reste à finaliser quelques aménagements d'accès, qui seront effectués cette année.

Pour le prochain budget, nous sommes contraints de reporter certains projets, compte tenu de la réduction sévère des dotations, et de l'augmentation des charges. Cette politique est rendue nécessaire afin de ne pas mettre les finances communales en situation tendue.

Les actions maintenues en 2016 concernent l'école, et le plateau sportif près de la salle des fêtes.

Pour l'école, le plan d'équipement numérique se poursuit. Deux nouveaux tableaux interactifs vont être acquis. L'objectif étant qu'en 2017, toutes les classes primaires soient équipées. Le plateau sportif devrait faire l'objet d'une réflexion au second semestre.

Pour les opérations d'urbanisme, la 3^{ème} phase du plan d'aménagement d'ensemble qui concerne le prolongement du lotissement des Chettes devrait bientôt commencer avec un retard d'environ 6 mois, sur le prévisionnel.

La commune va devoir effectuer la révision de son plan local d'urbanisme (PLU). Cette révision est rendue nécessaire par les modifications de l'environnement normatif générées par les lois « Grenelle 2 » et « Alur ».

Enfin, le conseil municipal s'est penché sur une modification du plan de circulation de la Commune, et en particulier sur les entrées et la traversée du bourg. Vous trouverez dans le dossier central les actions proposées.

Bonne année 2016 à toutes et tous.

Le Maire

Directeur de la publication	D. LE CHÉNÉCHAL
Rédacteur en chef	V. LE DUC
Comité de rédaction	membres de la commission communication
Tirage	700 exemplaires
Impression	Imprimerie CREA PRINT

imprimé sur papier recyclé

VIE MUNICIPALE p. 3-9



VIE CULTURELLE p. 10-11



VIE ENFANCE-JEUNESSE p. 15-17



VIE PRATIQUE p. 18-19



SANTÉ PUBLIQUE p. 20-21



LA VIE ASSOCIATIVE p. 22



Dossier

Pour la sécurité de tous,
un nouveau plan de circulation
dans le bourg de Lassy p.12 à 14





Photographie de Chantal Le Bris avec la complicité de Marc Dupont (pilote)

Le centre-bourg de Lassay, le 26 juin 2015.

Horaires d'ouverture de la mairie à compter du 01/12/2015



Lundi	9h00 - 12h00	16h00 - 18h00
Mardi		16h00 - 18h00
Mercredi	9h00 - 12h00	
Jeudi	9h00 - 12h00	15h00 - 18h00
Vendredi	9h00 - 12h00	15h00 - 18h00
Samedi	9h00 - 12h00	

A compter du 1^{er} décembre 2015, la mairie sera fermée au public tous les mardis matins. En revanche, elle sera ouverte les jeudis matin de 9h à 12h.

Parution du prochain bulletin Le Lien N°131

Parution du prochain bulletin de **Avril/Mai/Juin 2016** semaine du **25 Avril 2016**

Les articles pour Le Lien n° 131 sont à déposer en Mairie ou à envoyer par e-mail : adjoint3.lassy@orange.fr pour le **Lundi 4 Avril 2016**. **Spécifier en objet sur le mail : Article pour le LIEN.**

La commission demande que les articles soient de 15 à 20 lignes maximum, ils peuvent être accompagnés d'un logo, d'une image, ou d'une ou plusieurs photos. La relecture du LIEN est assurée par le comité de rédaction. Ce dernier s'autorisera de revenir vers les auteurs des articles si les informations le nécessitent avant leur parution.

Les vœux de la municipalité

Messieurs les maires, chers collègues,
Mesdames messieurs les maires adjoints et conseillers municipaux,
Mesdames, messieurs les présidents des associations,
Mesdames, Messieurs,
Cher amis,

C'est un vrai plaisir de vous retrouver en ce début 2016 pour célébrer l'année qui débute.

Avec l'ensemble du conseil municipal, je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2016, à vous, à vos proches, une année de santé, de bonheur, de réussite dans vos projets.



Certains d'entre vous ou de vos proches connaissent des difficultés ou sont frappés par la maladie, le deuil, le chômage, la solitude. A tous, j'adresse un message de fraternité, de chaleur et d'espoir. J'adresse un remerciement tout particulier aux responsables associatifs et aux bénévoles pour leur engagement. Le mouvement associatif est un élément essentiel de cohésion de la collectivité. A cet égard, le comité des fêtes de Lassy a dû se mettre en sommeil pour une année. Je formule le vœu pour que en 2016, il puisse retrouver les forces nécessaires pour redémarrer, et porter ou participer, comme il a toujours su si bien le faire, aux activités festives de la Commune.

Bienvenue aux nouveaux lasséennes et lasséens. Le plan de prospérité de la Commune donne désormais toute sa mesure, j'y reviendrai plus tard. Et c'est avec plaisir que nous accueillons des nouveaux habitants.

L'année 2015 s'est terminée comme elle avait commencée, par un déchaînement de violence et de haine de notre liberté. L'année 2015 restera cette année marquée par l'horreur qui s'est abattue sur le pays, et sur notre liberté. La liberté c'est comme l'air. On la respire sans y penser. Mais si elle vient à manquer, chacun étouffe et se débat aussitôt pour la retrouver.

Par temps calme, la liberté n'est que déception. Dans la tempête, elle est une boussole, la seule disponible. Alors, face à la violence, face à l'agression et aux injustices. Ne nous laissons pas aller aux déluges de rancœur, de détestation, de fanatisme, qui aujourd'hui ont rarement été aussi virulents de toute part, et s'abattent sur les innocents, les boucs-émissaires et les plus vulnérables. Je sais que nombreux sont en colère, et il y a des colères salutaires, justes, justifiées. Mais cette colère, ne doit pas devenir de la haine. Cette colère doit être de la révolte. De la révolte contre les intolérances, d'où qu'elles viennent. Notre colère doit être la non-acceptation de l'inacceptable.

Et puis, un jour, il faudra bien pardonner, et comment accorder le pardon sans colère, une fois que les larmes en diminuent l'intensité, une fois que revient l'heure des mots et de la parole. Que cette année 2015, éprouvante ne soit pas celle de la résignation, de l'abdication et de la défaite. La vie est un combat, pas un abandon. Et laissons les barbares, laissons-les, leurs cœurs sombres se consumer par leur haine.

Soyons conscients que **ce qui compte le plus pour nous, c'est l'humanité.** Cette humanité que nous portons tous en nous-mêmes. En cette période difficile, difficile socialement, économiquement, financièrement, **nous devons faire preuve de solidarité.**

La solidarité au niveau des communes, s'exprime à travers l'intercommunalité. L'intercommunalité, nous le savons, est un outil à l'usage des communes. Ce n'est en aucun, comme certains le rêveraient un substitut aux communes. L'intercommunalité n'a pas vocation à remplacer les communes. L'intercommunalité a vocation à exprimer, je l'ai dit, la solidarité sur un territoire, en facilitant la mise en œuvre d'actions communes, en permettant à chaque membre de se développer, en partageant équitablement, la richesse produite sur le territoire, et enfin, en ne mettant pas en péril les équilibres financiers de ses membres.

Cette solidarité, cette équité, cette sécurité s'exprime à l'intercommunalité à travers ce que l'on appelle le pacte financier. Le pacte financier, pluriannuel de VHBC qui nous est proposé, doit exprimer cette solidarité, cette équité, et cette sécurité. Pour partie, nous pouvons considérer que ce qui nous est proposé exprime ce triptyque.



Vallons
de Haute
Bretagne
COMMUNAUTÉ



Enfin, la communauté de communes est en finalisation de l'élaboration de son projet de territoire. C'est à dire, de la vision que peuvent avoir les élus.

Bien sûr, beaucoup d'idées sont exprimées, parfois extrêmement ambitieuses.

Néanmoins, on ne s'occupe pas d'affaire publique en dehors des réalités.

Et pour l'intercommunalité, les réalités sont une dette de plus de 4,1 M€, et un excédent net d'environ 400 000 € par an.

Alors, quand j'entends parler d'une capacité d'investissement sur le mandat de 9 M€ en fonds propres, je réfute ce chiffre, que je diviserais presque par 2. Et j'appelle à la prudence. Parce que le scénario est toujours le même. L'endettement excessif commence dans l'euphorie, et fini invariablement dans les larmes.

Nous sommes aussi réunis ce soir pour parler plus concrètement de Lassy.



Depuis plusieurs années, **l'union sportive de Lassy** avait exprimé le souhait d'**être doté d'un foyer**. Cela a été fait en 2015, et l'équipement semble donner satisfaction. La convention signée entre la commune et l'US Lassy, prévoit que sous certaines conditions, ce foyer peut être mis à disposition d'autres associations.

Il est à noter également que les unions sportives de Lassy et de Baulon ont fusionné en 2015. Cela a permis d'étoffer les équipes des 2 communes, à terme j'espère que cette fusion permettra de proposer une offre sportive plus éclectique.

Le haut débit a été généralisé sur la Commune. Ainsi, 2 opérations de montée en débit ont été effectuées. La 1^{er}, qui concernait environ 80% de la commune a été directement vu entre la Commune et

l'opérateur historique Orange. Le 2^{ème} opération, qui a couvert les 20% restant a été une opération en partie financée par la région et l'intercommunalité. Ainsi, la commune de Lassy est couverte désormais entièrement par le haut débit.

La construction du bâtiment intergénérationnel est pratiquement achevée. Ce chantier s'est bien déroulé, sous le contrôle attentif de Monsieur Le Merlus, Maire adjoint en charge des travaux. Néanmoins, des malfaçons sur les revêtements de sols retardent la livraison, qui initialement devait avoir lieu à la mi-décembre. De plus, le mobilier prévu pour la médiathèque devait nous être livré, en début janvier. Mais, nous jouons de malchance, puisque nous avons appris que la société auprès de laquelle nous avons contracté est en difficulté. Fort heureusement, aucune avance n'avait été consentie, et Madame Le Duc, Maire adjoint en charge de la culture va se replonger dans ce dossier, pour proposer une alternative.

Nous pouvons donc penser que vers le courant du mois de février, la nouvelle médiathèque ouvrira ses portes, et les jeunes déménageront dans leur nouvel espace.



Concernant la salle multifonctions, nous avons déjà eu plusieurs demandes d'utilisation. Madame Le Duc et Monsieur Bourdeverre, Maire adjoint en charge des associations et affaires scolaires, vont proposer les règles d'utilisation de cet espace, déjà très attendu.

Parmi les demandes, nous notons une toute nouvelle association « les petits lasséens », qui s'est donnée comme vocation de proposer des animations pour les plus petits.

Concernant l'école, nous avons en 2015 **une ouverture de classe.**

Monsieur Bourdeverre, a accompagné cette ouverture, et a adapté les TAPs en conséquence. Je précise que cette ouverture est liée à une augmentation d'effectifs de quelques élèves, et qu'il n'est pas certain que nous conservions cette classe à la prochaine rentrée.



En matière d'urbanisme, le lotissements des hauts Thébault est en voie d'achèvement, sous le contrôle pour la Mairie, de Monsieur Le Merlus. Le lotissement des Chettes continue son développement, et la tranche suivante, allant jusqu'à la route de Goven, devrait être ouverte vers le mois d'avril.

Ces actions d'urbanisme ont nécessité de se pencher à nouveau sur les systèmes de défenses incendie de la Commune. Dans ce cadre, il a été décidé d'effectuer en 2016, une liaison permanente avec le réseau de Guichen, afin d'être en mesure de pallier à tout sinistre majeur.

La Municipalité se penche également sur **l'amélioration du plan de circulation**, en particulier pour les entrées de bourg. Il est ainsi envisagé que l'environnement routier devant l'école devienne une zone partagée (semi-piétonne), limitée à 20km/h. Le conseil municipal devra se proposer prochainement sur ces propositions. Et la coordination avec le département sera nécessaire.

Enfin, en 2016, la commune va mettre en œuvre **une révision de son PLU**. Cette action est rendue nécessaire pour mettre notre document d'urbanisme en conformité avec les lois Grenelle 2 et ALUR.

Nous envisageons d'effectuer cette révision en collaboration avec les communes de Guichen, Baulon, Guignen, Bourg des comptes, et Saint Senoux.

Pour conduire toutes nos actions avec sérénité, nous avons besoin d'un bon suivi de notre capacité financière, et de sécurité d'engagement, bref, il nous faut des finances saines. C'est là, la tâche la plus obscure des Maires adjoints, mais combien importante, qui est effectuée par Monsieur Franck Noël, 1^{er} Maire adjoint, notre gardien du trésor. C'est dans ce cadre, que Monsieur Noël a renégocié un prêt du budget d'assainissement collectif, afin d'alléger l'annuité.

Et c'est également dans ce cadre, que Monsieur Noël, s'est chargé, en collaboration avec le Secrétaire Général Monsieur Rivière, d'établir le plan de financement de l'espace intergénérationnel, et d'aller à la recherche, avec succès, des multiples subventions possibles. Je les en remercie très vivement.

Enfin, nous avons à noter la transformation du salon de coiffure, en salon mixte, **et l'arrivée sur notre commune d'une coiffeuse « dames », Manuella.**

Nous lui souhaitons la bienvenue, et nous espérons que le nouveau salon mixte de Sylvie prospèrera.



Voilà, au nom du Conseil municipal, je vous renouvelle de bons vœux pour cette année, pleine de joie, de bonheur, d'enthousiasme et de prospérité.

Bonne Année 2016 à toutes et à tous.

Le Maire, Didier le Chénéchal

Information de dernière minute :

La réception du bâtiment intergénérationnel a eu lieu le jeudi 4 février.

C'est Monsieur François Le Merlus, adjoint au Maire en charge des travaux qui a effectué les opérations de réception, avec l'architecte et le maître d'œuvre.

Quelques réserves ont été portées. Il s'agit des enduits extérieurs, de quelques points du revêtement de sol, et de l'installation électrique.

Concernant les enduits extérieurs, ils devront être entièrement repris. Pour le revêtement de sol, quelques défauts ont été décelés, qui devraient très rapidement être résorbés. Enfin, la partie électrique ne concerne que la formation des agents à l'installation et le contrôle des prises informatiques, points qui vont être effectués dès la semaine 6.

Néanmoins, le bâtiment ne pourra pas encore être mis en fonction, puisque suite à la mise en liquidation de la société qui devait nous livrer les mobiliers, nous avons dû relancer des consultations. **(Lire la suite en page 9 « La médiathèque et l'acquisition de son mobilier »)**

Comptes rendus des conseils municipaux

Nous vous rappelons que les comptes rendus complets des réunions sont disponibles à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la commune : <http://www.lassy35.fr/>

Séance du conseil municipal du 4 décembre 2015

• DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ECOLE SAINT MARTIN

Par courrier du 26 octobre 2015, l'école Saint Martin de Guichen a sollicité la commune de Lassy afin de participer financièrement aux dépenses de fonctionnement des enfants de Lassy scolarisés dans cette école.

En application de l'article L 442-5-1 du code de l'Education, la commune de Lassy doit prendre en charge les frais liés à la scolarisation d'un élève de Lassy sur la base du coût moyen d'un élève d'élémentaire calculé par la commune de Guichen (294.69€ pour 2014).

Par ailleurs, l'école privé Saint-Martin de Guichen demande à la commune de Lassy une aide à caractère social pour la classe découverte des CM1/CM2 à Plouha du 6 au 11 juin 2015, Un enfant résidant à Lassy est concerné par ce projet. Le Conseil municipal a décidé de participer aux frais de transport de cette classe découverte à hauteur de 28,00 €.

• CONVENTION D'UTILISATION DU FOYER SPORTIF AVEC LE FC BAULON LASSY

Cette convention définit les modalités d'utilisation du foyer sportif par le FC Baulon Lassy et inclut notamment la possibilité de prêter le local, en cas de besoin, aux autres associations lasséennes qui en feraient la demande. Le Conseil municipal a fixé un montant mensuel d'utilisation de 5 €, à la charge du FC Baulon Lassy.

• RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2014

Le rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Le rapport est disponible pour consultation en mairie.

Le rapport présente les caractéristiques techniques du service public sur le territoire du Syndicat (organisation administrative du service, conditions d'exploitation, les prestations confiées à la SAUR France, société fermière...), la tarification et les recettes du service, les indicateurs de performance (techniques et financiers), le financement des investissements du service et les actions de solidarité et de coopération décentralisée.

Les principaux éléments de ce rapport sont :

Territoire : La population desservie est de 17 000 habitants sur les communes de Baulon, Campel, Goven, Iffendic, Lassy, Loutehel, Maure-de-Bretagne, Maxent, Monterfil, Paimpont, Plélan-le-Grand, Saint-Malon-sur-Mel, Saint-Péran, Saint-Thurial, Treffendel .

Exploitation : Par la SAUR en affermage, 8 066 abonnés, (+ 1,37 % par rapport à 2013).

Production : 6 ressources propres au syndicat. Importations de collectivité voisine d'un volume total de 20 470 m³ de SMP Ouest 35

Distribution : 624 km de réseaux, 720 485 m³ consommés (soit +1,08 %), soit en moyenne 111 litres par habitant et par jour

Prix : 380,12 € pour 120 m³ au 01/01/15, + 1,75 % par rapport au 01/01/14, soit 3,17€ le m³.

Qualité : Bilan fourni par l'ARS 35 = bonne qualité microbiologique.

Séance du Conseil municipal du 22 janvier 2016

• PLAN DE CIRCULATION DANS LE CENTRE BOURG

(voir le dossier central)

• FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE

Le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est partagé, proportionnellement au nombre des contraventions à la police de la circulation dressées sur leur territoire respectif au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle est faite la répartition.

La répartition est faite par le conseil général qui arrête la liste des bénéficiaires et le montant des attributions à leur verser (article R 2334-11). En application des articles R 2334-10 et 2334-11, les sommes allouées seront utilisées au financement de projets d'aménagement suivants :

- Aires d'arrêt de bus sur tous types de voies en agglomération et sur voies communales, hors agglomération. (Les abribus sont exclus de ce dispositif) ;
- Plans de circulation concernant l'ensemble de l'agglomération (études et travaux) ;
- Parcs de stationnement en dehors des voies de circulation (en site propre) ;
- Feux de signalisation tricolores aux carrefours ;
- Signalisation des passages piétons, hors renouvellement ;

LA VIE MUNICIPALE

- Aménagements de sécurité sur voirie ;
- Aménagements piétonniers protégés le long des voies de circulation ;
- Pistes cyclables protégées le long des voies de circulation.

Ces opérations peuvent être aidées à hauteur du montant hors taxes des travaux modulé du dernier taux de voirie connu (29 %), avec un plafond de subvention de 5 350 €.

Concernant la commune de Lassy, les travaux de sécurité réalisés à proximité du futur pôle intergénérationnel et de l'école peuvent être éligibles à cette subvention ainsi que la pose des rétrécisseurs de chaussée rue Pierre Marie Josse. Le Conseil municipal sollicite une subvention au titre des recettes des amendes de police pour une enveloppe maximale de travaux de 40 000 € HT.

• FINANCES : DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR DES TRAVAUX DE VOIRIE

La Dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) est une aide financière de l'Etat allouée principalement aux communes de moins de 2 000 habitants pour des projets d'investissement.

Les travaux de voirie à proximité de l'école ainsi que rue Pierre Marie Josse figurent parmi les dépenses éligibles, avec un taux de subvention de 40 %. Le projet de sécurisation de la voirie en centre bourg comprend notamment :

- la réalisation d'un passage piéton surélevé, avec ralentisseur, sur toute la largeur de la RD 38 afin de sécuriser la traversée entre l'école, la salle des fêtes et le pôle intergénérationnel
- la réalisation d'un ralentisseur route de Baulon afin de contraindre les véhicules à ralentir à l'approche de l'école
- la création d'une zone 30 sur ce secteur
- la création de chicanes pour le rétrécissement de la chaussée rue Pierre Marie Josse.

Ces projets ont été travaillés en commission Urbanisme le 12 janvier 2016. Des devis ont été demandés auprès de 3 entreprises (Pigeon TP, Eurovia, Lemée TP) pour la réalisation de ces travaux. Au vu des différences constatées sur les devis reçus le 22 janvier 2016, le Conseil Municipal a décidé d'allouer une enveloppe de 40 000 € HT pour la réalisation des travaux et d'autoriser le Maire à signer les devis correspondants une fois que toutes les précisions auront été apportées.

Dépense	Montant maximal HT	Recettes	Montant
Travaux d'aménagements de sécurité	40 000 €	DETR (taux de 40 %)	16 000 €
		Amendes de polices	5 350 €
		Autofinancement	18 650 €
TOTAL	40 000 €	TOTAL	40 000 €

• FINANCES : DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR L'ECOLE

La Dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR) est une aide financière de l'Etat allouée principalement aux communes de moins de 2 000 habitants pour des projets d'investissement.

Les opérations d'acquisition de matériels informatiques pour les écoles figurent parmi les dépenses éligibles, avec un taux de subvention de 35 % et un plancher de dépenses de 5 000 € HT.

La commune de Lassy a lancé en 2014 un programme pluriannuel d'informatisation de l'école Camille Claudel via l'acquisition notamment de tableaux numériques interactifs et d'une classe mobile. La municipalité souhaite poursuivre ce programme en 2016 avec l'équipement de 2 classes en tableaux numériques interactifs. La commission Finances réunie le 18 janvier 2016 propose de retenir l'offre de l'entreprise Micro C pour un montant de 6 040 € HT.

Plan de financement

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Acquisition de matériels informatiques	6 040.00 €	DETR (taux de 35 %)	2 114.00 €
		Autofinancement	3 926.00 €
		TOTAL	6 040.00 €

LA VIE MUNICIPALE

• FINANCES : ACHAT DE MOBILIER POUR LA FUTURE MEDIATHEQUE

Par délibération du 28 avril 2015, le Conseil Municipal retenait l'offre de l'entreprise BRM pour la partie rayonnages / bacs / banque d'accueil de la future médiathèque. Le montant de l'offre retenu était de 21 727.74 € HT.

Le 11 septembre 2015, le tribunal de commerce de Niort prononçait la mise en redressement judiciaire de BRM mobilier, victime durant l'été d'une escroquerie sur sa trésorerie à hauteur de 1.6 millions d'euros. Le 20 janvier 2016, le tribunal de commerce de Niort a requis la liquidation de l'entreprise. La décision a été mise en délibéré au mercredi 27 janvier 2016.

Au vu de ces derniers développements, il est probable que la commande passée par la commune de Lassy fin avril 2015 ne puisse être honorée par la société BRM. La commune n'a pas versé d'acompte à la commande à la société BRM. Considérant que la commande passée à BRM a très peu de chances d'être honorée, le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer une consultation auprès d'autres fournisseurs de mobilier et l'autorise à signer avec le fournisseur retenu dans une enveloppe maximale de dépenses de 25 000 € HT.

• ASSOCIATION : SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES P'TITS LASSEENS »

Demande de subvention déposée par une nouvelle association, « les P'tits Lasséens ». Cette association a pour but de regrouper les assistantes maternelles présentes à Lassy et de proposer des activités communes à destination des enfants. La commission Finances propose d'allouer une subvention de 400 € décomposée comme suit : – subvention de fonctionnement : 200 € – subvention exceptionnelle ponctuelle (achat de matériels de motricité) : 200 €. Le conseil municipal retient la proposition de la commission Finances.

• TRAVAUX : CAMPAGNE D'ELAGAGE 2016

Devis de l'entreprise Béchard (Mordelles) pour la campagne d'élagage / abattage d'arbres 2016. Les travaux concernent :

- rue du Presbytère : abattage de 2 chênes + élagage d'un troisième chêne
- rue Leteille et Ménissé : abattage d'un chêne + élagage de 3 autres chênes
- rue de la Chesnaie : abattage et taille d'une bouée d'arbres divers
- allée de la fontaine gilette : élagage d'un cerisier et d'un chêne
- coupe en 50 cm avec prêt de la fendeuse
- broyage du reste et mise à disposition des services techniques des copeaux

Le montant du devis pour ces prestations s'élève à 1 980 € HT soit 2 376 € TTC. La commission Urbanisme réunie le 12 janvier 2016 et la commission Finances réunie le 18 janvier 2016 proposent de valider ce devis. Le Conseil suit la recommandation des commissions.

RÉNOVATION DES RETABLES À L'ÉGLISE DE LASSY

Des désordres apparus sur un retable de l'église, a contraint la Municipalité à interdire l'accès à une partie de l'église, et en accord avec la direction des affaires culturelles, à prendre des mesures conservatoires.

Suite à une première analyse par les conservateurs départementaux et nationaux des monuments classés, la nécessité d'intervenir sur les 3 retables que compte l'église a été mise en évidence.

En 1845, d'importants

travaux ont été réalisés dans l'église de Lassy, et en particulier une recomposition des retables, en provenance de l'ancienne église de Goven composés essentiellement d'éléments du XVII^{ème} siècle.

Les 3 retables ont été classés au titre des monuments historiques par arrêté du 27 août 1997.

La rénovation des retables consiste d'une part à leur étude comprenant également leur statuaire et les peintures sur toile.

Puis, dans un second temps, la restauration proprement dite, qui supposera sans doute une dépose complète des éléments.

L'ensemble des opérations, qui sera suivi par la direction des affaires culturelles, durera sans doute plusieurs mois, compte tenu de la complexité des appels d'offres, de l'étalement des dépenses, mais aussi de la recherche de financements.



LA VIE MUNICIPALE

LA MÉDIATHÈQUE ET L'ACQUISITION DE SON MOBILIER

Comme annoncé lors des vœux par Mr le Maire, l'entreprise qui avait été retenue pour le mobilier professionnel spécial médiathèque a été mise en liquidation le 25 janvier et elle ne peut donc plus honorer son engagement auprès de la municipalité de LASSY. Madame Le Duc, maire adjointe déléguée à la culture en charge de ce dossier, a donc repris ses démarches d'investigation auprès de différents fabricants ou fournisseurs pouvant répondre à la demande de mobilier tout en respectant le cahier des charges élaboré en 1^{ère} intention et l'enveloppe budgétaire allouée et votée par le conseil municipal. Dans un timing contraint, 3 entreprises ont été consultées et le fruit de ses recherches a été partagé avec Mme de Larrare, et, présenté en commission culture le 4 février et en bureau municipal le 6 février ce qui a permis de faire un choix de prestataire. Un calendrier de livraison et de montage a été contractualisé et, si tout se déroule comme prévu, l'installation définitive de la médiathèque se fera semaines 11 et 12.



IMPORTANT

Une porte ouverte aux Lasséennes et Lasséens pour venir découvrir leur nouveau bâtiment intergénérationnel, se déroulera **le samedi 26 Mars dans la matinée**. Une confirmation de la date se fera par voie de presse et dans les commerces de la commune. Soyez attentifs à l'information et venez nombreux l'équipe municipale, de la bibliothèque, les jeunes avec Camille et des bénévoles vous accueilleront.

ETAT CIVIL

- **Mariages :**
Le 28 novembre 2015 : M. Mickaël GUERIN et Mme Vanessa ROGON



- **Avis de naissances : 4**
Les naissances ne paraissent plus dans le bulletin municipal. Les avis transmis par les communes du lieu de naissance ne peuvent plus être utilisés à d'autres fins que les actes d'Etat Civil de la commune du domicile.

- **Décès :**
M. Philippe CUNY, le 18 janvier 2016



LA VIE ÉCONOMIQUE

VOS COMMERCES ET SERVICES DE PROXIMITÉ DANS LE BOURG



- Crêpes et galettes avec **ELODIE**
Chaque mercredi soir place St Martin.



- Pizzas avec **CROC'PIZZ**
Chaque mardi soir sur le parking de la mairie.



- **Boulangerie : le fournil du Canut**
Du mardi au samedi de 7h00 à 13h00 et de 16h00 à 19h30, le dimanche de 7h00 à 12h30. Deuxième fournée de pains chauds à 17h00 avec la possibilité de commander votre pain pour le soir au 02.99.42.08.76



- **Bar tabac épicerie : le sympathic bar**
Du mardi au samedi de 7h00 à 19h45, le dimanche de 9h00 à 13h30 et de 17h30 à 19h45.



- **Marché de producteurs locaux : l'échoppe du Canut**
Chaque vendredi soir, de 16h30 à 19h30



- **Taxi : Taxi Mike**
Tous parcours, toutes distances et à toutes heures
06 74 65 02 79



- **Salon de coiffure : Sylvie coiff mixte**
Du mardi au vendredi de 9h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 16h00.



- **Infirmières Diplômées d'Etat**
09.60.51.89.53. et
06.73.40.86.50, Cabinet sur RDV ou à domicile.

LA VIE CULTURELLE

ACCUEILS PETITE ENFANCE - MÉDIATHÈQUE DE LASSY - 1^{ER} SEMESTRE 2016

La Médiathèque de Lassy propose deux temps d'accueils destinés aux enfants de 0 à 3 ans, accompagnés de leurs parents, assistantes maternelles, grands-parents... :

➤ **Les accueils animés** – mardi de 9h15 à 10h30
1 séance par mois, **sur inscription**

 ▶ *Eveil Musical* animé par Odile Luong, intervenante à Musicole

 ▶ *Toutes Petites Histoires* animé par l'équipe de la médiathèque

Ces accueils animés sont suivis d'un temps de consultation et prêts de documents

➤ **Les accueils informels** – *Le Jardin aux histoires* (consultation et prêts de livres)

– mardi de 9h30 à 10h30 - 1 séance par mois, sans inscription



Inscriptions et renseignements

02 99 42 02 87 ou
bibliothèque.lassy@wanadoo.fr

Calendrier

➤ **Janvier :**

Mardi 26 janvier à 9h30 : *Eveil Musical* - Salle des Fêtes

➤ **Février : les accueils de février sont annulés**

Mardi 9 février à 9h30 : Accueil Informel – *Le Jardin aux histoires*

Mardi 23 février à 9h30 : *Toutes petites Histoires*

➤ **Mars :**

Mardi 8 mars à 9h30 : *Eveil Musical*

Mardi 22 mars à 9h30 : Accueil Informel – *Le Jardin aux histoires*

➤ **Avril :**

Mardi 5 avril à 9h30 : Accueil Informel – *Le Jardin aux histoires*

Mardi 19 avril à 9h30 : *Toutes petites Histoires*

➤ **Mai :**

Mardi 17 mai à 9h30 : *Eveil Musical*

Mardi 31 mai à 9h30 : Accueil Informel – *Le Jardin aux histoires*

➤ **Juin :**

Mardi 14 juin à 9h30 : Accueil Informel – *Le Jardin aux histoires*

Mardi 28 juin à 9h30 : *Eveil Musical*

LA VIE CULTURELLE

LE SPECTACLE DU ROYAUME DES LUTINS

C'est désormais une tradition à Lassy : chaque année la Municipalité, avec la collaboration de la bibliothèque municipale, est heureuse d'offrir aux tout-petits un spectacle qui permet de patienter en attendant la magie de Noël.

C'est le dimanche 20 décembre que la compagnie a convié les jeunes spectateurs et leurs parents à venir rejoindre son univers fantastique.

Le spectacle a commencé dès l'entrée dans la salle car le décor était à lui seul une merveille de couleurs et de détails insolites. Dès les premières secondes, le jeune public a été captivé. Les marionnettes et la musique originales ainsi que le travail sur les textes et les voix ont permis aux chanceux spectateurs de se laisser doucement emmener au Royaume des lutins... Les images ci-contre sont des instants choisis de ce

dimanche après-midi : on peut voir le décor évolutif du spectacle et les enfants captivés par les aventures des lutins.

Après le spectacle, pour prolonger la magie, le partage du goûter avec les artistes et les lutins du spectacle.



RETARD DE LIVRAISON DE LA NOUVELLE MÉDIATHÈQUE RUE DE LA MAIRIE

Contrairement à ce qui vous était annoncé dans le lien précédent, nous déplorons un retard dans la livraison de l'espace intergénérationnel et donc de la future médiathèque. Ce retard n'est pas de notre fait, car l'équipe de la médiathèque de Lassy a mis les bouchées doubles pendant les deux derniers mois de l'année 2015 et est désormais prête.

Quelques éléments d'explication : La société auprès de laquelle la Municipalité avait commandé le mobilier s'est retrouvée dans une situation économique difficile suite à une attaque informatique. Il s'agit d'une attaque menée par des cybercriminels qui ont ponctionné une somme énorme des comptes de l'entreprise. Celle-ci a tout d'abord été placée en redressement judiciaire et nous a informés que le mobilier serait livré. Hélas, nous venons d'apprendre, la semaine dernière, qu'il leur est impossible d'honorer notre commande. Autre cause du retard de

la livraison du bâtiment : une malfaçon sur le sol en vinyle. Il a fallu, pour l'entreprise concernée, tout enlever et recommencer.

Nous avons donc dû nous retourner vers d'autres entreprises pour le mobilier spécifique de la future médiathèque, ce qui, bien sûr, nécessite un délai supplémentaire. Grâce au travail réalisé avec la commission culture pour retrouver l'équivalent en mobilier, nous pourrions emménager dans notre médiathèque à partir du 26 Mars (date confirmée par voie de presse) et proposer à tous les lasséens ce service municipal flambant neuf. Nous vous invitons donc à observer les mouvements autour de l'espace intergénérationnel, et, dès que possible, à reprendre vos habitudes de lecteurs.

La Municipalité et l'équipe de la médiathèque ont décidé de méditer cette morale de La Fontaine : Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage !

Chantal Le Bris

FÊTE DE LA MUSIQUE INTERCOMMUNALE LE 11 JUIN À LASSY

2015 a vu une édition des Arts2rues magique, spéciale moyen âge. 2016 sera une année sans notre festival! Lors de notre réunion bilan de la 5^{ème} édition il avait été évoqué la lourdeur d'un tel évènement chaque année. Notre festival prend de l'ampleur et l'engagement de tous les bénévoles à son organisation en amont et le jour même demande de la disponibilité et de l'énergie. Chacun en étant remercié à nouveau. Une autre donnée est à prendre en compte en 2016 c'est la mise en sommeil du comité des fêtes que nous devons comprendre et entendre. Le festival ne peut exister qu'avec tous ses protagonistes alors attendons 2017 pour la 6^{ème} édition !

Mais LASSY aura un évènement culturel. **Nous accueillerons le 11 JUIN 2016 la fête de la musique intercommunale avec Musicole.**

Vous êtes musicien, vous avez envie de venir participer, jouer sur une scène, partager un moment musical festif et convivial, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie de LASSY au 02 99 42 03 33 ou par mail : adjoint3.lassy@orange.fr. Réservez déjà votre soirée il y en aura pour tous les styles, à bientôt.



Ci-dessous, quelques images montrant le « travail de l'ombre » accompli par l'équipe de la médiathèque. Quelques-uns des bénévoles en plein travail :



1^{er} décembre 2015 : La camionnette des services techniques de Lassy avec son chargement de 900 ouvrages empruntés à l'antenne MDIV de Pipriac.



Agnès de Larrard : séance de réintégration des notices des ouvrages empruntés à Pipriac

Jean-Michel et Catherine

LE BOURG DE LASSY, PRIORITÉ DES ÉLUS.

ENTRÉE EN ARRIVANT DE BAULON (RUE DE LA MAIRIE)

Pour ce secteur, l'objectif est de définir une zone protégée au niveau de l'école. Initialement, une zone partagée (semi piétonne) a été envisagée. Mais, compte tenu du type de route, et de sa fréquentation, la réglementation ne permet pas de définir une zone semi piétonne à ce niveau.

2 mesures ont été retenues pour ce secteur.

- ✓ La mise en place de plateaux ralentisseurs, obligeant tous les véhicules à marquer le pas. Ces plateaux seront construits en entrée, et en sortie de secteur.
- ✓ Tout le secteur sera bien identifié à 30 Km/h. (Enfin, des surlignages de peinture en conformité avec la réglementation, sont envisagés).

A ces mesures de circulation routière, une décision du conseil municipal a été ajoutée, concernant l'utilisation du parking de l'école. Effectivement, il a été remarqué qu'à la rentrée et à la sortie des classes, le fait que les parents ne trouvent pas de places disponibles pour leurs véhicules devant l'école, ajoutait à la confusion de la circulation. Par ailleurs, les cars qui ont besoin de manœuvrer sur le parking, sont gênés par l'étroitesse des lieux. Le conseil a donc décidé que les places de parking immédiatement devant l'école, et celles jouxtant le restaurant scolaire, seront des places dites « minutes », qui ne pourront plus être utilisées de manière permanente dans la journée.

TRAVERSÉE DE BOURG

Lors de leurs conversations, les élus ont souhaités ajouter une disposition de limitation de vitesse à 30 km/h, pour la traversée du bourg.

Ce secteur global à 30 km/h sera délimité par 3 points :

- ✓ la route de Goven (entrée de bourg, coté Guichen)
- ✓ la route de la Vallée (entrée de bourg, coté Guignen)
- ✓ au niveau du rond-point de l'école (entrée de bourg, coté Baulon)

Les autres routes du secteur urbanisé de la commune, reste à 50 km/h.

RUE DE LA VALLÉE

Il a été observé que certains véhicules, rue de la Vallée, dépassaient largement la vitesse de 50 km/h.

Cette rue a donc été intégrée dans la zone à 30 km/h, et un système de chicane sera expérimenté.

ZONES CONCERNÉES

ENTRÉE EN ARRIVANT DE GUIGNEN (RUE PIERRE MARIE JOSSE)

L'objectif est de réduire la vitesse dès l'entrée dans la zone urbaine, et jusqu'au centre du bourg.

3 mesures ont été retenues pour ce secteur.

- ✓ Le déplacement des panneaux d'entrées de bourg, afin de faire d'étendre les pouvoirs du Maire, en terme de police de la circulation sur la route départementale.
- ✓ Mettre en place des systèmes de « chicanes »
- ✓ Changer les priorités, au niveau de la route de la Vallée

Néanmoins, compte tenu des particularités de ce secteur, des essais par la mise en place de systèmes provisoires seront nécessaires, afin de définir les aménagements optimums.

Ces essais dureront plusieurs mois, et une décision définitive sera prise après l'été.

ENTRÉE EN ARRIVANT DE GUICHEN (RUE JEAN FONTAINE)

L'entrée en arrivant de Guichen, est un secteur en voie d'urbanisation. Des aménagements particuliers seront effectués en même temps que le développement du secteur. Il convient donc de ne pas faire de travaux, qui devront être détruits dans les prochaines années.

Les élus ont donc retenus une modification des priorités en entrée de bourg, par une mise en place d'un panneau STOP en venant de Guichen, au niveau de la route de Goven. Et pour dissuader les véhicules de prendre de la vitesse avant le sortie du bourg, un panneau STOP au niveau de la route de la Vallée (en direction de Guichen), sera installé.



LA VIE ENFANCE-JEUNESSE

UN INVITÉ « SURPRISE » AU RESTAURANT MUNICIPAL

Le 17 décembre dernier les enfants ont eu pour leur plus grande joie la visite d'un monsieur vêtu de rouge avec une longue barbe au restaurant municipal. Pour agrémenter le repas une distribution de bonbons a été appréciée de tous.



L'ARBRE EN COULEUR

Projet intergénérationnel entre la crèche L'Arbre en couleurs et la maison de retraite (MAPA)

Autrefois, la composition et la situation sociale des familles, amenaient les différentes générations à se côtoyer et à s'entraider mutuellement. En effet, dans certaines familles on retrouvait les grands-parents au sein de la cellule familiale, vivant sous le même toit que les enfants et petits-enfants.

Depuis plusieurs décennies, nous avons assisté à un éclatement de ce type de composition familiale et certains enfants sont ainsi éloignés de leurs grands-parents. Puis, à cause d'un changement des mentalités, les anciens d'aujourd'hui n'ont plus la même place qu'ils avaient autrefois, et ont perdu leur statut de « sages ». Ils ne sont plus autant sollicités dans l'éducation des enfants.

La société tend donc de plus en plus vers un déracinement du contexte familial et social, alors que, paradoxalement, les valeurs culturelles sont perpétuées à travers les jeunes.

Les personnes âgées sont pourtant une mémoire vivante, une référence pour la génération actuelle et à venir.

D'où le projet de L'Arbre en couleurs de retisser ce lien à travers des échanges entre les tout-petits de la crèche et les anciens de la maison d'accueil pour personnes âgées. Une fois par mois des échanges ont lieu soit à la crèche, soit à la MAPA.

Le 19 octobre les enfants se sont rendus à la MAPA et ont échangé autour de livres et de chansons « la souris verte », « savez-vous planter des choux ». Certains anciens ont même dansé « la capucine » !! Des jeux de ballons et de lancer ont également été proposés. Les papis et mamies ont aidé les enfants à enfiler leurs manteaux.

Le 19 novembre ce sont les anciens qui se sont rendus à la crèche auprès des enfants. Comme eux ils ont enfilé blouses ou tabliers pour un atelier peinture (décorations de Noël) ou pour confectionner un gâteau au chocolat !

Le 10 décembre les enfants se sont rendus à la MAPA pour ap-

porter les décorations de Noël qu'ils avaient peintes ensemble à la crèche. Petits et grands ont décoré le sapin de la maison de retraite. Puis ils ont chanté accompagnés d'instruments de musique, et lu des livres sur Noël.

Ces différentes rencontres sont très positives et créent un échange particulièrement moteur pour les petits comme pour les aînés.



NOTE D'INFORMATION

Une commission d'admission pour l'accueil régulier aura lieu fin mars début avril 2016

(date à définir) concernant les places libérées dès septembre 2016. Les familles doivent contacter notre structure pour retirer un dossier d'inscription à cette commission.

De plus les familles peuvent s'inscrire en **accueil occasionnel tout au long de l'année** (pas de commission d'admission pour l'accueil occasionnel). Un dossier est à retirer au Pôle Enfance.

Coordonnées : Madame GERMAIN Carine, responsable du pôle, 02 23 61 13 30, 4 passage de la Levrays à GOVEN

LA VIE ENFANCE-JEUNESSE

Pour rappel

l'espace jeunes est ouvert le mercredi de 14h à 18h et le samedi 13h30 à 17h30 (sauf exception) pour les Lasséens de 11 ans (entrée 6^{ème}) à 17ans. C'est un lieu de vie pour les jeunes pour s'amuser, découvrir de nouvelles activités, mais aussi pour décompresser ou échanger quelques instants ou tout l'après-midi avec les potes ou l'animateur jeunesse...

LES ANIMATIONS À L'ESPACE JEUNES DE LASSY

L'espace jeunes était ouvert pendant les vacances de Noël du lundi 21 au mercredi 23 et du lundi 28 au 30 décembre 2015 de 13h30 à 18h excepté les jours de sortie. Il y a eu une « grosse » fréquentation de l'espace jeunes pendant les vacances et ce grâce aux quelques parents qui m'ont aidé à accompagner les jeunes aux différentes sorties, sans eux il serait parfois plus compliqué de réaliser des sorties. Pour ces vacances un programme riche en activités extérieures était proposé pour les fêtes de Noël.

Programme Vacances Noël

	LUNDI 21 13h30 - 18h <i>Atelier chocolat & Déco Noël</i> (salle sous l'école) 12places	LUNDI 28 13h30 - 17h30 <i>A toi de proposer ...?</i>	
MARDI 22 13h30- 18h <i>Parcours Sportif & Tournoi Multisports</i> 12places		MARDI 29 12h30 - 18h <i>Sortie BOWLING au centre ALMA Rennes</i> 12 places	
	MERCREDI 23 9h15 - 17h <i>Sortie Ciné à Rennes</i> 12 places	MERCREDI 30 9h30 - 17h <i>Sortie Patinoire Blizz</i> 12 places	

Bonnes fêtes de fin d'année!

Jeudi 24 et Jeudi 31 décembre.
Fermeture de l'espace Jeunes!
Ouverture de 13h30 à 18h (sauf sortie) pour les
11 - 17 ans Contact : animateur 06.83.08.15.76
animateur.lassy@gmail.com

Rdv en 2016!

Confection de chocolats de Noël



Sortie tournoi de Soccer à Cap Malo



Sortie Patinoire « Le Blizz »



et petit tour à la « fête foraine »

LA VIE ENFANCE-JEUNESSE

LE FUTUR ESPACE JEUNE

Comme vous pouvez le voir sur la photo 1 l'espace jeunes est matérialisé à l'extérieur par une signalétique afin de le repérer dans le bâtiment. A l'intérieur, le meuble prévu pour les activités (cuisine, animations etc ...) a été livré et installé (photos 2 et 3). Il est conçu avec un plan de travail ergonomique. D'un côté des espaces de rangement et de l'autre un espace d'assises lui donne un aspect fonctionnel. Pour l'aménagement des différents espaces prévus dans ce lieu d'accueil des jeunes lasséens (espace accueil, espace jeux de société, espace détente, lecture et échanges, espace activités collectives, espace cuisine, espace terrasse), les mobiliers choisis par les jeunes et Camille, validés par la commission Jeunesse et le bureau municipal et cadrés dans un budget voté par le conseil municipal, ont été commandés et feront le charme de l'environnement avec l'ambiance d'un lieu de vie propice aux échanges sociaux et à l'accompagnement de nos jeunes.



Photo 1



Photo 2



Photo 3

PROJET « T'A LA TCHATCHE » AU COLLÈGE NOËL DU FAIL À GUICHEN

« T'as la Tchatche » est une action menée **avec la classe de 4^{ème} E** du collège Noël du Fail à Guichen (6 jeunes lasséens y sont inscrits) à l'initiative de leur professeure principale Mme Thuet, **encadré et animé par** Reunan Girard (animateur du PJJ de VHBC) et **Camille (l'animateur de Lassy)** tous les mardis de 13h45 à 15h55 ce qui représentent **10 séances avec la journée tournage.**

Les jeunes devront créer des vidéos sur le thème « du plaisir au risque... ». Ils se mettront en scène, témoigneront et débâteront... devant la caméra. Les vidéos réalisées inviteront à la réflexion, au débat, avec les jeunes, avec les adultes, les parents...

Dans le cadre d'un concours régional organisé par le CRIJ* Bretagne (*Centre Régional d'Information Jeunesse), un jury composé de jeunes et de professionnels élira les 3 lauréats du concours.



Un temps de création

FORUM JOBS ET LOISIRS D'ÉTÉ : DES DATES À RETENIR

Les animateurs des 2 PJJ du territoire VHBC (Reunan et Samuel) vous transmettent les différents forums Jobs & Loisirs d'été 2016. Ils se tiendront à la salle polyvalente de **Guipry le 11 Mars 2016**, au CHORUS à **Maure de Bretagne le 18 Mars**, et au **RESO à Guichen le 19 Mars**. N'hésitez pas à vous y rendre et rencontrer les différents partenaires sociaux, ils répondront à toutes vos questions.

LA VIE PRATIQUE

ASSISTANTES MATERNELLES DE LASSY

NOM	Prénom	Adresse	Téléphone
SMAILI	Manuella	3 Allée de la Pommeraie	02.99.42.28.52
SARTORATI	Véronique	282 La Pilais	02.99.42.04.99 / 06.51.52.54.45
ROQUAIS	Catherine	La Petite Olivrais	02.99.42.02.17
REICHENAUER	Ziwei	9 Rue de Brocéliande	06.82.68.66.34
POUPART	Angéline	5 Places St Martin	02.99.42.11.62
PARIS	Margareth	4 Rue Nominœ	02.23.61.10.12 / 06.29.57.28.52
PAIREL	Catherine	4 Allée des Chênes	02.99.42.14.78
LE PLAINE	Isabelle	Les quatres vents	02.99.42.15.08
JOSSE-VAUVEL	Laëtitia	6 Allée des Chênes	06.74.75.51.13
GUY	Emilie	252 La Pilais	02.99.77.70.18 / 06.62.26.16.10
GOUGEON	Martine	La Touchette	02.99.42.02.56
FOUQUART	Cécile	Les Landes de Canut	06.25.33.76.66 / 02.99.22.08.48
FONTAINE	Claudine	10 Rue du Presbytère	02.99.42.14.13
ETIENNE	Yvette	La Chapinai	02.99.42.09.18
ESNAULT	Agnès	17 Rue de la Touchette	02.99.42.04.97
DIOTEL	Claire	4 Les Landes de Canut	02.99.42.10.57 / 06.69.67.72.54
CLOTEAU	Sterenn	5 Allée de la Noë	02.99.34.67.52 / 06.69.25.25.10
MOHAMED ABDOU	Soilhat	12 rue des Hauts Thébault	09.67.06.60.63
CAUVIN	Sylvie	Les Landes de Canut	02.99.42.08.35
BRIAND	Karine	2 Rue Leteille	02.99.42.04.13
BOUFFORT	Mélissa	3 Rue des Hauts Thébault	06.26.46.37.83
BAILLY	Patricia	La Chevalaye	09.72.97.24.68



CARTE OUVERTE



Qui ne s'est pas retrouvé un jour avec son ordinateur en panne, son smartphone cassé... ne sachant pas vers qui se tourner ? Sur le site Carte-Ouverte, il est possible de trouver, sur le Pays de Rennes et de Vitré, des réparateurs en tout genre (du smartphone au parapluie), des magasins d'articles d'occasion (puériculture, jeux vidéo, vêtements...) mais aussi des magasins qui proposent de faire ses emplettes sans générer de déchets !

Les magasins sont signalés sur une carte à travers des icônes thématiques qui permettent de les choisir en fonction de leur proximité. Il est même possible de trouver les aires de covoiturage, des informations sur l'engagement de votre commune sur le climat, le bio dans les cantines... bref un tas d'informations utiles selon vos recherches.

<http://rennes.carte-ouverte.org>

Article rédigé par la Mce Maison de la consommation et de l'environnement – 48 boulevard Magenta – 35000 Rennes – 02.99.30.35.50 – info@mce-info.org – www.mce-info.org

ENQUÊTE SUR L'EMPLOI LE CHÔMAGE ET L'INACTIVITÉ EN 2016

L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) effectue depuis de nombreuses années tous les trimestres une enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage, ne travaillent pas ou sont retraitées. C'est la seule source française permettant d'estimer le chômage selon les règles internationales en vigueur (au sens du bureau international du travail). Elle apporte également de nombreuses informations sur l'état et l'évolution du marché du travail et fournit des données originales sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, sur la durée de travail, les emplois précaires. C'est enfin une source d'information très importante sur l'évolution des conditions de travail, des parcours professionnels et de la formation des personnes de 15 ans ou plus.

À cet effet, tous les trimestres, 50 000 logements sont enquêtés tirés au hasard sur l'ensemble du territoire. Ils seront enquêtés six trimestres consécutifs. La première et la dernière enquête par visite au domicile des enquêtés, les enquêtes intermédiaires par téléphone. La participation des enquêtés est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

Un enquêteur ou une enquêtrice prendra contact avec les enquêtés (soit par téléphone ou par visite) durant différentes périodes : du 15/2 au 1/3, du 17/5 au 1/6, du 16/8 au 3/9 et, du 14/11 au 29/11. Il ou elle sera muni (e) d'une carte officielle l'accréditant. Les réponses resteront strictement anonymes et confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques ; la loi en fait la plus stricte obligation.





CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL

selon

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le 5 avril 2016, la TNT passe à la haute définition (HD)

La télévision numérique terrestre (TNT) se modernise en accélérant la généralisation de la HD : à partir du 5 avril 2016, la plupart des chaînes seront diffusées en HD avec une meilleure qualité d'image et de son. Cette opération est réalisée à l'occasion du transfert de la bande 700 MHz décidée par le gouvernement.

Cette opération technique se fera en une nuit, du 4 au 5 avril 2016, sur toute la France métropolitaine.

Cette évolution est rendue possible par la généralisation de la norme de codage MPEG-4 à l'ensemble de la plateforme de la TNT. Plus récente et plus performante, elle permet à de nombreuses chaînes d'être diffusées en haute définition.

Regardez la vidéo "Le 5 avril, tous à la TNT en haute définition" sur le site :

<http://www.csa.fr/Television/La-reception/Le-5-avril-2016-la-TNT-passe-a-la-haute-definition-HD>

Aujourd'hui, sur les 31 chaînes nationales que compte la plateforme TNT, 11 sont diffusées en HD : TF1, France 2, Canal+, Arte et M6 (depuis octobre 2008), D1, L'Équipe 21, 6Ter, Numéro 23, RMC Découverte et Chérie 25 (depuis mars 2012)



La TNT HD arrive le 5 avril 2016.

Si vous recevez la télévision par l'antenne râteau, vérifiez que le logo «Arte HD» apparaît soit sur la chaîne 7 soit sur la chaîne 57.

Si vous ne voyez pas le logo sur l'une de ces deux chaînes : équipez-vous d'un adaptateur TNT HD.

• Si vous recevez la télévision par câble ou satellite : renseignez-vous auprès de votre opérateur.

• Si vous recevez la télévision par ADSL (box) ou par la fibre : votre équipement TV est déjà compatible HD.



www.recevoirLaTNT.fr
0970 818 818
(prix d'un appel local)



SANTÉ PUBLIQUE



LE RELAIS POUR LA VIE®

A l'occasion de son 7^{ème} Relais pour la vie®, le Comité 35 de la ligue contre le cancer réunira les 30 avril et 1^{er} mai 2016 à la Cale de Pont-Réan à Guichen, pendant 24h non-stop, celles et ceux qui se mobilisent et luttent contre la maladie.

Pendant 24 heures, des équipes de marcheurs et/ou de coureurs se relaient autour d'un circuit (participation de 10 € demandée par relayeur), pendant que de nombreuses animations sont proposées au public sur le village-animations créé tout spécialement pour l'occasion.

Dans une ambiance festive, du samedi 17h au dimanche 17h, tout le monde est invité à profiter des animations qui vont se succéder de jour comme de nuit pour célébrer les malades du cancer et soutenir ainsi leur combat pour la vie.

C'est une manifestation festive, gratuite et ouverte à tous alors venez nombreux !

Les fonds récoltés permettront d'offrir un environnement soigné (réaménagement des locaux) aux enfants et adolescents du service onco-pédiatrique du CHU de Rennes vers lequel peuvent être dirigés tous les enfants malades du Grand-Ouest.

Grâce à votre participation, à vos dons, vous pourrez ainsi directement améliorer le quotidien des enfants et adolescents souffrant de cancer. Ils pourront suivre leur traitement dans un environnement rénové, modernisé et apaisant, avec un accompagnement renforcé en matière d'animations culturelles et sportives que ce soit au sein de la structure de soins ou à l'extérieur (Musiciens, cinéma, ateliers divers, salle de jeux équipée et conviviale etc.)

Les 30 avril et 1^{er} mai 2016 - de 17h à 17h en continu - Cale de Pont-Réan Guichen

Contacts :

Coordination Relais / équipes / animations : Solène

Mécénat / partenariats entreprises : Valérie

02.99.63.67.68 / communication35@ligue-cancer.net

Comité d'Ille-et-Vilaine de la ligue contre le cancer

Immeuble Le Solstis - 28 rue de la Donelière - CS 11152 - 35011 Rennes cedex

www.ligue-cancer.net/cd35



SANTÉ PUBLIQUE

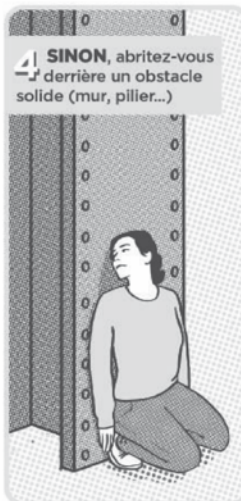
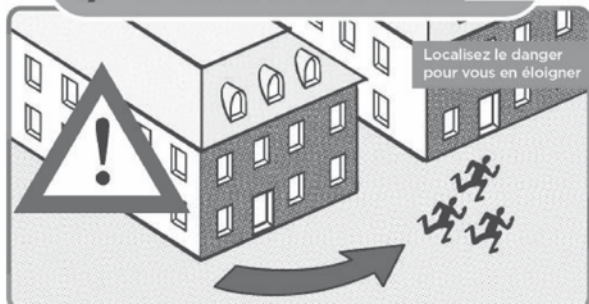
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

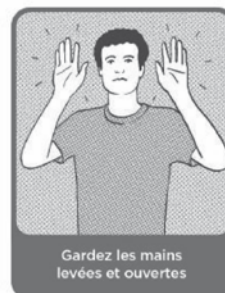
si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTE

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**



Pour en savoir plus : www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste



LA VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION SOURIRE MALGACHE



19 rue de la Touchette – 35580 LASSY
Tél : 02 99 42 06 74
souriremalgache@free.fr
www.souriremalgache.org

Tout d'abord un grand merci à tous les bénévoles ayant donné un coup de main pour l'opération paquets cadeaux et les marchés de Noël du mois de décembre. Comme chaque année, ces opérations ont mobilisé de nombreux bénévoles et ont rencontré un franc succès.



Après une pause en 2015, l'association Sourire Malgache prévoit d'organiser à nouveau un marché solidaire en 2016. Mais cette année, il aura lieu un peu plus tard car la date retenue est le Dimanche 29 mai. Comme à chaque édition, une quinzaine d'associations différentes viendront vendre des produits issus de l'artisanat du pays qu'elles aident, et vous présenteront leurs actions et leurs projets. Lors de cette journée, nous vous proposerons également de nombreuses animations, mais il est encore un peu tôt pour vous les présenter. Nous vous en dirons un peu plus d'ici peu.

Venez nombreux soutenir les différentes associations présentes et aider notre association à continuer son action au petit village d'Ambohitsoabe à Madagascar. Notre objectif principal est la construction du Lycée pour lequel l'achat du terrain a déjà été financé. Plusieurs années de récolte de fonds seront sûrement nécessaires pour concrétiser ce projet. Alors, nous comptons sur votre soutien et votre générosité.



CLUB DES AJONCS DE LASSY

Manifestations de janvier à avril 2016 :

1 – Club tous les 2, 4 et 5 jeudi du mois (belote, palets, marche) suivi d'un goûter et anniversaires le dernier jeudi du mois

2 – Concours cantonal de belote le vendredi 8 avril 2016 à la Salle Joseph Legendre

Club des Ajoncs de Lassy



NOUVELLE ASSOCIATION À LASSY : « LES P'TITS LASSÉENS »

L'association propose un temps de rencontre et d'activités aux tout-petits accompagnés de leurs parents, assistantes maternelles, ... (adhérents à l'association) dans la nouvelle salle multifonctions.

Ces séances auront lieu des mardis matin sur 2 créneaux horaires:

- une première séance de 9H30 à 10H30;

- et sur demande une seconde séance de 10H30 à 11H30.

Calendrier des rencontres prévues 1^{er} semestre 2016:

Mardi 15 Mars / Mardi 26 Avril / Mardi 10 Mai / Mardi 7 Juin



ÇA S'EST PASSÉ À LASSY

Repas animés au restaurant municipal

*Le 16 Décembre
les aînés ont partagé
leurs repas de Noël*



*Visite du père Noël le 17 décembre
pour la joie des enfants !*





*La cérémonie des vœux
de la municipalité à Lassy
Le samedi 16 Janvier 2016*

*Un moment partagé
dans le restaurant
municipal !*

